



CONSEIL MUNICIPAL **du 07 Mars 2016 à 19h00**

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	16
Absents :	03
Votants (dont 2 procurations)	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 01 mars 2016 - s'est réuni le **Lundi 07 mars 2016 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.
Madame Sophie GEORGEL, 4^{ème} Adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GRIVET Sophie, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3 ^e Adjoint	X			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, Conseiller Municipal			X	
7. Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	X			
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal			X	Stéphane BALANDIER
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale			X	Pascal DURUPT
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. Mme ARNOULD Laurence, Conseillère Municipale	X			
15. Mme VALENTIN Marie-Françoise, Conseillère Municipale	X			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	X			
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	X			
19. M. TRAHIN Jean-Paul Conseiller Municipal	X			

L'ordre du jour est le suivant :

N° 16

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE – AMENDEMENT**

DELIBERATION N° 16/2016
SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE -
AMENDEMENT

Monsieur le Maire rappelle en préambule qu'il n'y aura qu'une question de prévue pour cette séance de conseil municipal et invite les conseillers à réserver leurs questions diverses pour le prochain conseil qui se déroulera le 17 mars prochain. Il invite également le public qui aurait des questions à poser concernant le projet d'amendement à le retrouver le 18 mars prochain lors des réunions publiques prévues sur trois sites de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu de multiples échanges à l'occasion de réunions de travail ou d'échanges de mails concernant la position défendue dans le cadre de l'amendement transmis la semaine dernière à Monsieur le Préfet des Vosges et aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, que l'amendement reprend tous les éléments abordés à l'occasion de la réunion majorité-opposition du samedi 28 février dernier.

Monsieur le Maire donne lecture de l'amendement :

« Monsieur Le Préfet,

Mesdames, Messieurs les membres de la CDCI.

La commune de Plombières-les-Bains est actuellement membre active de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales.

Ville Thermale et Touristique de 1 800 habitants, surclassée 3 500 à 5 000 habitants, classée Station de Tourisme, Station verte, parmi les 100 plus Beaux détours de France, Plombières-les-Bains est une agréable ville au patrimoine et à l'histoire riches.

Notre ville est connue et reconnue pour ses manifestations de qualité autour des métiers d'Arts, des antiquaires et brocanteurs, par son Marché de Noël et ses Jardins en Terrasses qui fêteront leurs 20 ans cette année.

Elle est au côté d'Epinal dans le Pays d'art et d'Histoire.

L'équipe municipale en place travaille fortement pour son économie et son attractivité depuis 2 années maintenant.

Plombières Les Bains ne veut pas travailler seule, isolée, mais souhaite activer des liens, des relations, permettant de mettre en place des projets structurants sur de nouveaux territoires sur des axes Economiques, Touristiques, Thermaux et Environnementaux.

Le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose de fusionner la Communauté de Communes des Vosges Méridionales et la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

Nous avons souhaité dans un premier temps garder notre position et rester ensemble au sein de la Communauté de communes des Vosges Méridionales pour des raisons déjà exprimées lors de la dernière commission.

Dans la délibération que nous avons votée à l'époque, nous avons donc dit non à la fusion, tout en souhaitant rejoindre une Agglomération.

Cela a pour nous du sens, notamment par rapport à nos compétences touristiques et Thermales, que nous souhaitons partager avec un territoire plus large.

Dans la continuité de ce projet d'agglomération, nous avons décidé de poursuivre notre réflexion qui s'accorde à notre projet politique d'avenir. Pour cette raison la commune de Plombières-les-Bains souhaite rejoindre l'Agglomération d'Epinal.

Ce choix repose sur plusieurs points :

- *Plombières-les-Bains est une ville Touristique et Thermale positionnée géographiquement à l'entrée Sud du département des Vosges et de l'Agglomération d'Epinal. L'axe routier RN57 est à 3km de notre ville.*
- *Nous sommes, avec Epinal, dans le Pays d'Art et d'Histoire, de nombreux projets sont à construire et à mettre en place ensemble.*
- *Des perspectives de mutualisation pourraient être mises en place au niveau touristique et thermal, avec Bains les Bains par exemple.*
- *Nous serions en phase avec le nouveau canton, selon le nouveau découpage.*
- *Nous sommes l'entrée du sillon lorrain et du Parc Régional.*
- *Nous sommes Village Etape, Plus Beaux Détours de France, etc.*
- *...*

Nous avons abordé cette décision avec nos collègues élus de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales, dans un esprit de concertation. Même si les divergences existent et sont présentes, les élus de Plombières, les élus du Val d'Ajol et du Girmont-Val-D'Ajol ont le droit de se positionner sur leurs projets politiques, car chaque position doit être respectée. Il ne s'agit pas, comme cela a pu être vu dans la presse, d'une erreur de jeunesse, mais simplement d'une décision murement réfléchie et partagée avec notre conseil municipal (majorité et opposition).

Nous pensons avant tout à l'avenir de notre commune et de nos administrés, nous voulons apporter du Sens à nos actions et à notre nouveau territoire. Nous avons toujours travaillé dans un esprit communautaire fort, nous poursuivrons dans cette dynamique.

Notre Président, membre du CDCl, pourra en témoigner.

Pour cela nous vous demandons de prendre en considération notre demande d'amendement et d'y répondre favorablement. Plombières-les-Bains n'a pas le temps d'attendre, le mouvement doit s'accélérer.

Vous êtes, mes chers collègues, élus de proximité tout comme moi. Vous connaissez donc vos territoires mieux que personne ; vos actions sont ciblées et réfléchies pour répondre au mieux aux besoins locaux. Prendre en compte cet amendement c'est admettre que nous, élus, avons encore le choix dans nos orientations politiques. Ne pas valider ce projet pour une question de seuil de population à atteindre pour la future Communauté de Communes ne serait pas dans l'esprit de la loi territoriale.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres de la CDCI, nos meilleurs sentiments. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MANSUY qui s'exprime en ces termes :

« Ce débat sur le périmètre de l'intercommunalité ne date pas d'aujourd'hui puisque si mes souvenirs sont bons, l'ancienne équipe s'était déjà interrogée sur la pertinence de ce périmètre à 3 communes. Un questionnement qui avait été partagé avec la Communauté de Commune de la Voge vers les Rives de la Moselle (+ de 15000 habitants, 11 communes) et qui s'était aussi concrétisé par un travail avec le Pays d'Épinal au travers de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire...Une démarche que l'on avait voulue pour s'inscrire dans une dynamique de réflexions et d'actions pour soutenir Plombières, pour ne pas être seuls à porter une stratégie de développement, pour apprendre à se connaître, facteur indispensable si l'on veut travailler ensemble par la suite.

Il s'agissait aussi d'une démarche d'anticipation afin de ne pas subir cette pression que l'on rencontre aujourd'hui où nous sommes pressés de choisir alors que ces modifications étaient annoncées depuis longtemps.

Ce débat sur l'intercommunalité, nous l'avons aussi porté durant la campagne des municipales et nous en avons fait un véritable enjeu...

Enjeu de moyen au service du projet que nous portons. Nous avons toujours pensé que l'intercommunalité est un outil, voire un levier au service d'un projet et non pas une fin en soi pour gérer de l'équipement et du service.

Enjeu de rationalisation des ressources humaines avec la proposition d'un regroupement des services techniques sur le site de la Croisette ;

Enjeu de développement économique ! Souvenez-vous de nos propos qui annonçaient dans la 2ème phase de notre programme, l'installation d'artisans d'art sur le territoire des Vosges méridionales dans le but d'accueillir de nouveaux acteurs économiques, de nouvelles familles...

Enjeu de développement touristique en prenant appui sur le schéma départemental de développement touristique 2013-2017 qui présente une feuille de route intercommunale visant la promotion et le développement de l'activité touristique , mais aussi avec cette intention de se rapprocher des producteurs locaux et de la Route des Chalots par l'installation d'un magasin de produits régionaux sur le site de la Croisette.

Et comment aurions pu nous mettre en place le plan Etat Région pour le développement du thermalisme sans prendre appui sur l'intercommunalité ?

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter un amendement pour officialiser un projet de rapprochement avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Il y a peu de temps, vous nous avez fait délibérer sur cette volonté de choisir le statu quo dans le sens où nos 3 communes travaillent ensemble depuis plus de 20 ans et que les projets en cours sont légion...

Nous nous sommes exprimés sur le sujet pour faire valoir le fait ce n'était pas judicieux et souvenez-vous, j'argumentais mes propos sur le fait qu'une communauté de communes était avant tout un outil

au service du territoire ; outil de coopération visant à partager et animer une politique au service de l'intérêt général!

Nous avons suggéré en fin d'année 2015 un rapprochement avec la Communauté de communes la Porte des Hautes Vosges et son président ainsi que de la Communauté d'agglomération d'Épinal et pourquoi pas Luxeuil les Bains ?

Suggestion en vue d'étudier ce qui peut nous rassembler, de diagnostiquer les points forts et faibles, de voir ce que l'on peut mettre dans la corbeille afin de bâtir une stratégie.

Remarquez que vous auriez dû anticiper cette proposition dès le début de votre mandat... Ce que nous, nous aurions fait !

Enfin, nous argumentions nos propos par une mise en garde dans le sens où il n'y aurait rien de pire que d'intégrer le périmètre de Remiremont en y allant à contre cœur.

Plombières a des ressources, des potentialités et ces atouts doivent prévaloir sur les points faibles.

Aujourd'hui, les habitants s'interrogent et ne comprennent pas votre logique et ce retournement de position.

Plombières fait partie historiquement du bassin de vie de Remiremont. De plus, une communauté d'agglomération fait peur. Peur d'être noyé dans la masse avec des communes qui ne partagent pas les mêmes intérêts que nous, peur de ne pas avoir la voix au chapitre, peur de disparaître...

Ces interrogations-là, je les comprends et il aurait été judicieux de prendre le temps d'expliquer à la population, d'informer les maires du Val d'ajol et du Girmont, de présenter vos perspectives et les enjeux plutôt que de découvrir une communication presse qui pointe une absence de méthode.

Cependant, cette proposition, je la voterai .Quant à mes colistiers, ils ont le choix de faire ce qu'ils veulent.

Je la voterai mais avec réserve et vigilance !

Je la voterai en vous donnant rendez-vous dans les semaines qui viennent pour que vous puissiez nous expliquer votre action et ce, quel que soit d'ailleurs le périmètre retenu!

L'intercommunalité est trop importante pour que l'on ne s'y implique pas avec forces et convictions...et j'ose espérer que la grande gagnante sera Plombières.

Il vous appartient, Monsieur le Maire, d'agir pour l'avenir ! »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TRAHIN qui s'exprime en ces termes :

« Concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, nous tenons à préciser notre position.

Après avoir réuni nos anciens colistiers et nos sympathisants, nous sommes bien d'accord qu'il faut grandir pour être entendu au sein de cette nouvelle structure, mais sans exagération.

En effet, Plombières est tout naturellement rattachée au bassin de vie de Remiremont et nous pensons avoir notre place au sein de celui-ci au côté des communes de Val d'ajol et Girmont avec lesquelles nous pourrions défendre nos intérêts communs et apporter nos compétences.

Nous sommes persuadés que la tâche sera plus aisée avec un regroupement d'une dizaine de communes alors qu'avec une communauté d'agglomération de type Epinal, ce sera beaucoup plus compliqué.

En conséquence, nous voterons contre l'amendement proposé par la majorité municipale proposant le rattachement avec Epinal »

Monsieur SUARDI propose que le vote se fasse à bulletin secret.

Monsieur le Maire accède à la demande de Monsieur SUARDI

Le conseil municipal après délibération et vote à bulletin secret,

SE PRONONCE POUR l'amendement en faveur de l'intégration de la commune dans le périmètre de la future agglomération d'Epinal étendue.

(Résultats du vote : 14 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS)